351 88 (44+493):33

COMMISSION TRIPARTITE DES CONTACTS AGRICOLES

RAPPORT No 8

Réunion extraordinaire tenue à Bruxelles au Ministère de l'Agriculture le 9 mai 1946

Président: M.FORGET du Ministère de l'Agriculture de Belgique

Délégués :

pour la Belgique : M.COUSTRY du Ministère de l'Agriculture
pour la France : M.JOFFET du Ministère de l'Agriculture
pour la Hollande : MM. BOERMA, du Ministère de l'Agriculture de la Pêche et du Ravitaillement
JANSSENS idem
HORRING idem
PIETERS idem
pour le Luxembourg: M. BUCHLER du Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques

M. VAN VOORST TOT VOORST : Du Secrétariat général du Conseil de Coopération Economique.

Secrétaire : M. MAUQUOY.

M. FORGET, président, ouvre la séance à 11,20 h. Après avoir souhaité la bienvenue, il rappelle que le but de la réunion est d'examiner l'attitude que les pays représentés à la C.T.C.A. adopteront à la prochaine conférence de F.A.O., à Washington.

Ceci constitue un premier essai de collaboration des 4 pays à l'occasion d'une conférence internationale.

Comme la présente assemblée est due à l'initiative de M. JOFFET, il propose que celui-ci en assure la présidence. Devant le refus de M. JOFFET, le président, invite le délégué français à faire néanmoins connaître son point de vue et ses propositions.

M. JOFFET fait un exposé du projet français. A la conférence de Londres, diverses délégations ont émis des critiques à l'égard de l'action des Combined Food Boards. L'activité de ces organismes n'a nullement donné satisfaction à la France. Créés par les Anglo-saxons pour la période de guerre, ces offices ne se justifient plus en ce moment. Toutefois comme nous nous trouvons encore dans une période transitoire, certaines de leurs activités ne sauraient être supprimées actuellement.

Les Americains

© NA, 2.03.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 3190
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00342

Les Americains et les Anglais s'opposeront certainement à la suppression des C.F.B. S'ils constatent toutefois une forte opposition à la conférence de F.A.O. à Washington, ils tâcheront de donner satisfaction en modifiant les statuts de façon à admettre dans les organes directeurs certains pays non représentés jusqu'à présent. Pareille solution ne saurait pas satisfaire la France. Celle-ci estime que certaines compétences des C.F.B. doivent passer à F.A.O., notamment la documentation, l'information sur le plan agricole et alimentaire, la coordination des plans de production, etc.. Il est toutefois necessaire de prévoir également un organisme de distribution qui ne peut être que l'O.N.U. avec son Comité économique et social. Il y a lieu de se demander si ce Comité est suffisamment équipé pour pareil travail. La réponse de la France est négative; il faudrait créé auprès de l'O.N.U. un organisme spécial dénommé p. ex. "DIRECTOIRE" qui, se basant sur la documentation fournie par F.A.O. organiserait les répartitions.

Ce Directoire comprendrait des représentants, des producteurs et des consommateurs ainsi que des techniciens et se diviserait en diverses sections selon les genres de produits.

Le Directoire ne serait donc pas un organisme à caractère exclusivement technique comme F.A.O. et possèderait en outre une compétence plus grande puisqu'elle porterait aussi sur les engrais, les semences, etc.. La France est d'avis qu'il n'est pas souhaitable de rattacher directement ce nouvel organisme à F.A.O., mais il faut une représentation adéquate de F.A.O. qui puisse également suivre les mesures d'exécution.

En ce qui concerne l'étude de ces questions dans le cadre de F.A.O., la France renouvelle sa proposition faite à Quebec de créer un "COMITE CONSULTATIF DU MARKETING". Cette commission transmettrait ses projets au Comité exécutif de F.A.O., qui par voie de recommandations les communiquerait au Directoire.

Schématiquement l'organisation se présenterait comme suit :

O.N.U.

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	-Directoire	(produits (- (-
F.A.O.	Comité consultatif du Marketing	(Produits (- (-
(Documentation - Statistiques - Intégration des programmes)		(- (-

M. JOFFET désire connaître l'opinion des autres pays à l'égard de cette proposition. Il convient de ne pas perdre de vue que si on veut supprimer les actuels C.F.B., il faut pouvoir disposer d'un organisme qui puisse les remplacer.

M. FORGET approuve le projet exposé par M. JOFFET mais demande pourquoi on remonte jusqu'à l'O.N.U. Le Comité économique

et social

et social pourrait pourtant centraliser tout le travail.

M. JOFFET est d'accord sur ce point. Le "Directoire" serait une subdivision du Comité Economique et social.

M. JOFFET signale que les Anglais objecteront certainement qu'il est préférable d'attendre les "Commodity agreements" prévus par l'organisations internationale du Commerce.

M. BOERMA marque l'accord de la délégation néerlandaise sur le principe de la séparation de F.A.O. et des services d'occupant de la distribution.

Il désire toutefois savoir si ce Directoire s'interessera également aux excédents de production.

M. JOFFET répond que le projet français ne prévoit pas cette éventualité, cela rentre dans la compétence des Commodity agreements. Le Statut du Directoire devrait donc être modifié ultérieurement.

M. BOERMA est d'avis que le Directoire doit être habilité pour régler dès-à-présent cette question des excédents. Dans l'élaboration des statuts il faut envisager l'avenir de façon à éviter de continuelles modifications de structure de cet organisme. Ce point de vue est partagé également par M. FORGET. Il convient de faire un travail définitif et d'élaborer un projet à longue échéance. Les Commodity agreements ne sauraient pas constituer un obstacle.

M. JOFFET rappelle que le but de la proposition française ne visait que l'immédiat: remplacer les C.F.L. par un autre organisme. Toutefois, il ne voit pas d'objection de principe à ce qu'on envisage aussi l'avenir.

M. BOERMA désirerait que le Directoire reprenne même une partie de l'activité de certains organisme de repartition qui viennent d'être supprimés (p.ex. pour les poissons).

M. JOFFET déclare que l'exposé français prévoit des commissions pour les céréales
les matières grasses
la viande
et le sucre.

Selon le voeu de M. BOERMA l'on devrait créer des sections pour tous les produits alimentaires même pour ceux pour lesquels il n'existe plus de répartition mondiale.

M. BOERMA voudrait y voir figurer également les semences, tandis que M. COUSTRY signale que le bois devrait être examiné dans une section spéciale.

M. FORGET adopte la thèse de M. BOERMA. Le Directoire devrait donc comprendre autant de sections que de groupes de produits.

<u>Au sujet</u>

Au sujet de la reprise de l'Institut International d'Agriculture de Rome par F.A.O., M. BOERMA se demande si F.A.O. est en état d'organiser ce travail. Jusqu'à présent, en effet, l'activité de F.A.O. a été extrêmement réduite.

M. FORGET est d'avis que pour permettre du travail utile il est indispensable de créer au plus tôt la section européenne de F.A.O. M. JOFFET désirerait par contre que l'on insiste pour le transfert en Europe du siège même de F.A.O.

M. FORGET répond qu'il est plus urgent d'instituer le centre européen de F.A.O. où les problèmes d'excédents par ex. pourront plus facilement se regler que dans le cadre mondial.

En ce qui concerne l'E.E.C.E. M. JOFFET estime que cet organisme doit disparaître dès la création du centre européen de F.A.O. qui reprendra la document tion de l'E.E.C.E. De même, la documentation des C.F.B. devra passer à F.A.O.

En réponse à une demande de M. FORGET, M. BOERMA confirme que M. LAUWERS partage les idées exposées ci-dessus.

Revenant au problème du "Comité Consultatif du Marketing" M. JOFFET signale que les producteurs français y seront représentés. La délégation française à F.A.O. comprendra d'ailleurs un représentant des producteurs.

M. FORGET déclare que la Belgique a estimé ne pas devoir s'adjoindre jusqu'à présent pareil délégué.

MM. BOERMA et FORGET marquent ensuite leur accord sur la proposition française. Les délégations belges et hollandaises la soutiendront à la conférence de F.A.O. M. BUCHLER demande qu'en l'absence d'une représentation séparée l'on joigne le Luxembourg à l'Union Economique pour l'examen des questions général. Pour les questions de détail le Luxembourg ne peut toutefois pas s'engager dès à présent.

Passant à l'examen de questions spéciales, M. BOERMA signale que lundi prochain se tient à Londres une réunion de l'E.E.C.E. quelle attitude nos délégations doivent-elles adopter?

M. JOFFET présume que l'E.E.C.E. ne présentera pas de projet ressemblant à la proposition française, les Anglais desirant absolument maintenir en fonction les C.F.B.

MM. BOERMA et COUSIRY contestent l'exactitude de cette opinion au sujet de l'attitude des autorités anglaises à l'égard des C.F.B.

M. JANSSENS confirme cet avis en signalant que le texte des conclusions de L'E.E.C.E. qu'il vient de distribuer aux délégués. indique que le principe d'une modification des C.F.B. a été admis.

M. FORGET

M. FORGET rappelle qu'à la réunion de Londres on a proposé une modification du rôle des C.F.B. L'on n'a toutefois pas été aussi loin que le projet français discuté aujourd'hui. L'E.E.C.E. n'admettra pas notre point de vue; le rejet du projet rendrait notre position plus délicate à la réunion de Washington.

En ce qui concerne le 3e point de la note de l'E.E.C.E. rédigé comme suit :

Les 3 aspects principaux du problème en question semblent être:

a) l'organisation actuelle de l'allocation internationale des produits alimentaires devrait-elle être modifiée, et dans l'affirmative de quelle façon?

b) Subsidiairement, l'organis tion actuelle devrait-elle être remplacée par une organis tion internationale nouvelle, et dans l'affirmative, quelles devraient être la structure et les fonctions d'une telle organisation nouvelle?

c) Quels devraient être les pouvoirs de cette organis tion d'allocation?

M. JOFFET propose que les délégations des 4 pays fournissent les réponses ci-après

a) Oui

b) suppression des C.F.B. et remplacement par organisme nouveau travaillant en accord avec F.A.O.

c) pouvoirs plus étendus que les C.F.B. avec sanction éventuelles.

La Commission marque son accord sur cette proposition.

Les indications suivantes sont fournies par M. BOERMA au sujet de la situation du cheptel en U.S.A. et au Canada

Etats-Unis	En 1935-39	En 1946	Augmentation
Cheptel porcin	46.000.000	62.000.000	40 %
" avicole	448.000.000	526.000.000	17 %
Canada			
Cheptel porcin	16.000.000	20.000.000	25 %

Les besoins en aliments correspondant à ces augmentations de cheptel sont de l'ordre de 12.000.000 t alors que l'importation en Europe occidentale de produits fourragers se montait avant-guerre à 10.000.000 t

Les difficultés rencontrées actuellement pour l'obtention d'aliments pour le bétail sont donc une conséquence de l'augmentation des cheptels porcin et avicole aux Etats-Unis et au Canada.

M. BOERMA désire savoir s'il est utile de discuter ce problème?

Il faudrait que les autorités américaines et Canadiennes prennent des mesures pour restreindre leurs cheptels.

les délégations françaises, belges et luxembourgeoises sont d'accord pour que cette question soit étudiée et demandent à M. BOERMA de rédiger une note.

M. JANSSENS tient à attirer encore l'attention sur le problème des matières premières destinées aux industries agricoles, Vu la pénurie actuelle de produits alimentaires, beaucoup d'industries agricoles ont dû suspendre toute fourniture à l'étranger (par ex. brasserie-conserves de viande, chocolaterie-etc.) Les C.F.B. refusent en effet des allocations pour des fabrications destinées à l'exportation. Lorsque l'activité reprendra, les marchés seront occupés par les fournisseurs américains.

La Hollande désirerait que le problème ci-dessus soit soulevé à la Conference de F.A.O., car si les Américains estiment que les besoins interieurs doivent être satisfait d'abord, l'on peut leur objecter qu'eux-mêmes exportent de la bière.

M. FORGET est d'avis que la seule solution est de prendre comme référence, la periode d'avant-guerre.

La Commission marque son accord sur cette solution.

Avant de lever la séance, il est convenu qu'à Washington les délégations des pays représentés à la C.T.C.A. se consulteront avant les réunions de F.A.O.